

Avis au Public

Il est porté à la connaissance du public que **le MINISTRE du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** a autorisé en date du sous numéro 1/2020/0215/152 l'établissement :

CREOS Luxembourg SA

envue de :

Modification des lignes aériennes d'énergie électrique Roost/Flebour/Flebour Bauler à Lipperscheid, au lieu-dit « Groestreen »

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert au Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours par l'intermédiaire d'un avocat à la cour.

Schieren, le 30 avril 2021

Le bourgmestre,
Eric Thill

Le secrétaire communal,
Camille Schaul

